

Principe de conduite professionnelle éthique

Énoncé de principe :

Les employés de 3M ainsi que les tiers auxquels s'applique le présent Principe sont appelés à prendre des décisions réfléchies, conformes à l'éthique, et basées sur les valeurs fondamentales d'honnêteté, d'intégrité, de promesses tenues, d'équité, de respect, de sollicitude pour autrui et de responsabilité personnelle de 3M. Lorsque la loi et le Code de conduite de 3M ne traitent pas un point précis, les employés doivent malgré tout prendre des décisions légales, éthiques et conformes au code.

Objectif :

Le Code de conduite de 3M ne peut prévoir toutes les situations que rencontreront la société et ses employés. En outre, il arrive qu'aucune loi ne traite un problème donné ou que la loi ne fixe pas un standard suffisamment élevé au regard des exigences de 3M. Le présent Principe a été établi afin de garantir qu'en de tels cas, 3M adopte des mesures éthiques et conformes à ces règles.

Le présent Principe s'applique à tous les employés de 3M du monde entier, et peut également s'imposer aux personnes qui agissent pour le compte de 3M. Pour plus d'informations sur les circonstances dans lesquelles un tiers est susceptible d'être concerné par les Principes du Code de conduite de 3M, consultez le Principe de conformité.

Directives supplémentaires :

Le respect de l'éthique dans la prise de décision nécessite de faire appel au bon sens et d'être judicieux dans son jugement. Dans ce contexte, l'évaluation d'un comportement donné doit s'effectuer à la lumière des principes directeurs suivants :

- Agir avec une honnêteté et une intégrité absolues dans toutes les activités et relations de 3M.
- Éviter tout conflit d'intérêts entre vie professionnelle et vie privée.
- Respecter la dignité et la valeur de chacun.
- Encourager l'initiative et l'innovation individuelles dans un climat de flexibilité, de coopération et de confiance.
- Promouvoir une culture dans laquelle le fait de tenir ses promesses, l'équité, le respect et la responsabilité personnelle sont mis en valeur, encouragés et reconnus.
- Préserver un environnement de travail sûr.
- Protéger l'environnement.

Lorsqu'ils déterminent la bonne décision à prendre, les employés doivent s'assurer de pouvoir répondre « oui » à chacune des questions suivantes :

- Cette action est-elle compatible avec les valeurs fondamentales d'honnêteté et d'intégrité absolues de 3M ?
- Cette action va-t-elle protéger la réputation de société éthique de 3M ?
- Cette action peut-elle résister à un examen approfondi de la part du public si elle se retrouve évoquée dans les médias ?

Si les employés ne peuvent répondre « oui » à chacune de ces questions mais estiment tout de même que l'action qu'ils souhaitent entreprendre est légale et éthique, ils doivent examiner leurs projets avec leur superviseur, le juriste assigné à leur service commercial ou le service de la conformité et de la conduite professionnelle de 3M avant de poursuivre. Mettre en oeuvre l'action concernée sans solliciter d'avis supplémentaire pourrait exposer 3M à un risque de violation de la législation, mais également nuire à la réputation de la société.

Sanctions :

Toute prise de décision ne répondant pas aux critères éthiques définis par le présent Principe entraînera des sanctions disciplinaires pouvant aller jusqu'au licenciement.